



Cfr recouvrement facture impayée 50.14

Par **guylaine593**, le **05/09/2014 à 10:53**

bonjour [smile4]
Je viens de recevoir un courrier simple, un avis de remise à huissier pour une facture impayée de 50.14 euros de free mobile par le centre de recouvrement CFR. Ce courrier me précise que si je ne paye pas mon dossier de recouvrement sera envoyer à un huissier. Je n'ai jamais eu affaire à un huissier et il est vrai que ce simple mot fait peur !!!
[smile17]
J'ai changé d'opérateur et depuis un an j'habite en Angleterre. Ce courrier est arrivé chez mes parents. Je n'ai jamais reçu de mise en demeure avant et je tombe des nues. Pour moi mon dossier chez free mobile était soldé.
Que me conseillez-vous de faire ?
[smile31]
D'avance merci pour votre aidernMARJORIE